

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/La-situation-des-femmes-toujours-inegalitaire>



École & société

La situation des femmes toujours inégalitaire

- Société - Égalité femme/homme -

Date de mise en ligne : mardi 17 mars 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les années passent, les discours ont beau être volontaristes, le phénomène s'enkyste. La situation des femmes dans l'enseignement scolaire conduit encore et toujours à des situations extrêmement inégalitaires.

Preuve, si besoin était, que les solutions sont loin d'être simples et que le phénomène plonge profondément ses racines dans notre société. Sinon, comment comprendre que, malgré un traitement indiciaire de référence totalement indifférencié entre agents, on arrive à de tels écarts de rémunération ?

Le bilan social annuel, publié par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Depp) illustre concrètement cet état de fait. Il produit une analyse fine et chiffrée de la situation des personnels dans l'Éducation nationale.

Moins présentes sur les postes à « responsabilité »

Si la population enseignante reste très féminisée, on enregistre de fortes variations dans les fonctions occupées. Alors que plus de huit professeurs des écoles sur dix (81,6 %) sont des femmes, elles représentent moins de trois quarts des directeurs d'école.

De même, chez les personnels de direction, la proportion de femmes est moindre : 45 % des principaux de collège, 38,9 % des proviseurs de lycée professionnel et 30,6 % des proviseurs de lycée.

Majoritaires mais moins bien payées

Elles sont majoritaires chez les certifiés (62,1 %) et les agrégés (51,6 %), mais la féminisation est différente selon les disciplines d'enseignement. Ainsi, 83,6 % des certifiés de lettres sont des femmes. En revanche, en mathématiques, cette part tombe à 51,4 %. Les disciplines seraient-elles sexuées ?

Dans le même ordre d'idées, les femmes représentent près de 84 % des personnels d'orientation et plus de 71 % des personnels d'éducation.

Dans le premier comme dans le second degré, le salaire net des hommes est supérieur de 8 % à celui des femmes. Ce fait est avéré à la fois pour le traitement indiciaire (souvent dû aux « ruptures » d'avancement comme disponibilité, congé parental, temps partiel...) et les primes (les femmes font moins d'heures sup' ou prennent moins de missions complémentaires).

Dans le domaine des promotions, les hommes sont plus avancés dans leur carrière (traitement plus élevé de 3,5 à 8 % selon les corps).

Le temps partiel : une affaire de femmes ?

Que ce soit chez les enseignants ou les non enseignants, ce sont les femmes qui y recourent le plus fréquemment, et pour des quotités plus importantes. Ce double effet induit mécaniquement une rémunération moindre et des écarts salariaux importants.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces chiffres :

- le salaire de l'enseignante peut être le moins important du couple, c'est donc celui dont on privilégie la diminution via la « prise » du temps partiel ;
- dans d'autres cas, la garantie de retrouver son poste est assurée pour les enseignantes mais parfois plus aléatoire lorsque le conjoint travaille dans le privé.

La situation des femmes toujours inégalitaire

Conséquence ultime mais non des moindres : une retraite biaisée. Tous ces écarts de rémunération se cumulent et conduiront mécaniquement à des montants de pension moindres pour les femmes.

Comme on le constate, malgré un traitement indiciaire de base identique, les femmes continuent, dans l'Éducation nationale, à subir des inégalités. Les combats syndicaux et sociétaux sont loin d'être achevés y compris au sein de nos organisations.

Pour le SE-Unsa, au-delà des mots, il faut aujourd'hui des actes !